

M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je me trouve ici ce soir à la demande du président du Conseil du Trésor (M. Drury) pour répondre à la question du député de Winnipeg-Nord-Centre. Je regrette de ne rien pouvoir ajouter à la réponse du président du Conseil du Trésor, lorsqu'il s'est efforcé de répondre à la question posée le 14 janvier par l'honorable représentant. Il a dit alors que le gouvernement étudie toujours la question.

Toutefois, je pourrais dire, comme je l'ai déjà dit en de semblables occasions, que les députés de tous les côtés de la Chambre se sont préoccupés de l'augmentation des pensions des fonctionnaires retraités. Je vais donc me faire un devoir d'attirer l'attention du président du Conseil du Trésor sur les remarques de l'honorable représentant, afin qu'il puisse y songer lorsqu'il examinera cette question en tant que membre du gouvernement.

LES SPORTS—LE DROIT DE REPÊCHAGE DE LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question figure à la page 4323 du compte rendu et j'espérais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (l'honorable M. Munro) aurait des remarques sensationnelles à faire après ses entretiens avec le président de la ligue nationale de hockey durant le congé de Noël. Peut-être aurait-il discuté des droits qu'a un jeune joueur de hockey junior de choisir son équipe? Qu'arrive-t-il quand il signe son premier contrat de professionnel? Le ministre se rend-il compte que le joueur devient, sa vie durant, la propriété du club, qu'il peut être échangé, ou envoyé dans une ligue inférieure au gré de la direction? Je ne pense pas que la préoccupation du ministre aille jusque-là. Il ne sait pas ce qui arrive à nos athlètes amateurs au pays et il ne se soucie pas de la conscription générale de la L.N.H., autrement il serait ici ce soir, pour répondre aux questions.

J'ai été très déçu d'apprendre qu'aucune discussion n'a eu lieu, apparemment, au sujet d'une situation connexe, qui à mon avis, a beaucoup plus d'importance que le moulin à vent contre lequel le ministre a choisi de se battre. Le hockey professionnel a nié qu'il pratique l'esclavage dans le hockey juvénile et il affirme avec énergie que ce vieil épouvantail est définitivement écarté. Les professionnels voudraient nous faire croire, ardemment je dirais, que le hockey amateur ne les intéresse nullement. Ils ont trouvé la solution définitive, soit une conscription annuelle des jeunes trop vieux pour le junior.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je voudrais enregistrer mon opposition, monsieur l'Orateur, et j'insinue que le hockey professionnel s'est simplement transformé, à la manière d'un caméléon, en une autre forme d'esclavage. Peut-être que ses dirigeants ne peuvent plus s'appeler les Sultans de l'esclavage du «shinny», mais j'estime que la distinction à la lumière des faits qui ont été recueillis peut être davantage une question de sémantique. Il existe toujours dans le hockey une forme de servitude si odieuse que je ne saurais en concevoir l'approbation dans une société dite juste. Je me demande combien de députés ont entendu parler de cette formule fantastique et ingénieuse appelée «Repêchage des joueurs juniors trop vieux»? La formule est tellement simple et ingénieuse que j'appuie de tout cœur la recommandation que ses auteurs soient immédiatement installés au temple de la renommée du hockey.

Elle signifie simplement que tous les joueurs juniors qui atteignent l'âge de dix-neuf ans et demi, nouvelle limite inférieure d'âge adoptée par l'Association canadienne de hockey amateur et par les professionnels, peuvent être repêchés pour la somme de \$3,000, dont seulement \$2,200 sont remis à l'équipe junior A qui a découvert, formé, préparé et subventionné le joueur pendant plus de trois ou quatre ans.

Cela signifie simplement qu'un joueur repêché au prix minime de \$3,000 peut valoir, quelques secondes plus tard, au moins \$30,000 au club professionnel, et s'il s'agit d'un Bobby Orr, d'un Frank Mahovlich ou d'un Bobby Hull, il vaut soudainement un million ou plus. C'est un joli bénéfice à réaliser en quelques secondes. Faut-il s'en étonner si les professionnels croient avoir conclu la meilleure entente possible? Le ministre a affirmé qu'il n'y avait aucune relation directe, à l'heure actuelle, entre les professionnels et les amateurs pour ce qui est des commanditaires. La liaison n'en est pas moins efficace, impénétrable et tyrannique de par le seul accord qu'auraient conclu l'ACHA et la LNH. Par cet accord que recherchait une ACHA en quête de plus d'autonomie, les professionnels versent une somme d'environ \$550,000 par année—montant qu'ils comptent réduire avec le temps, si vous y croyez—et, en revanche, l'ACHA s'engage à livrer pour ainsi dire les corps au mois de juin de chaque année à l'occasion du repêchage annuel.

Comme ce jeune homme a moins de 21 ans—et la chose avait été surveillée de près en réduisant l'âge de nouveau à 19 ans et demi—il est entièrement à la merci du repêchage de même que l'équipe junior A qui l'a entraîné et qui finalement est sur le point d'en tirer profit à cet âge-là. Le joueur ne